



SSIAP 2 – Fiche de présentation

Arrêté et agrément	Arrêté N°20-105 Agrément préfectoral n°4910 Préfecture de la région PAYS-DE-LA-LOIRE
Lieu	08 Rue du Pavillon, 49070 Beaucouzé Rez-de-Chaussée et accessible aux PSH
Modalité pédagogique	Cours magistral et démonstratif avec pour support Power Point, exercice(s) de mise en application et un PC sécurité entièrement équipé.
Modalité d'accès	Nous contacter
Prérequis	<ul style="list-style-type: none">- Certificat médical de moins de trois mois- Carte SST ou équivalent en cours de validité- Pièce d'identité en cours de validité- Attestation employeur justifiant de 1607 heures en tant que SSIAP 1 au cours des 24 derniers mois
Programme et contenu	<p>Durée : La formation se déroule sur 2 semaines pour un volume total de 70 heures de cours.</p> <p>Elle est composée de quatre parties :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rôles et missions du chef d'équipe- Manipulation des systèmes de sécurité incendie- Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie- Chef du poste central de sécurité en situation de crise <p>Attention : La formation initiale ne peut pas se faire de manière décomposée SAUF examen.</p>
Délais d'accès	Notre calendrier : https://www.logiciel-galaxy.fr/catalogue-AJL_Formation.html Si une formation n'apparaît pas sur notre site aux dates que vous souhaitez, n'hésitez pas à nous contacter afin de pouvoir échanger sur la possibilité d'ouvrir une formation en fonction de vos besoins.
Modalité d'examen	Voir page 2 du document ci-dessous Le candidat doit obtenir au minimum la note de 12 à l'épreuve théorique et doit satisfaire les attentes du jury concernant l'épreuve orale et pratique. Attention : Si le candidat n'a pas été reçu à une épreuve, seule cette dernière sera examinée à nouveau.
Parcours et débouchés	Ainsi, après avoir effectué au sein de notre centre de formation les 70 heures de cours prévues au programme et avoir réussi les épreuves, cette formation vous permettra d'accéder au poste de chef d'équipe.
Spécialisation et suite possible	SSIAP 3
Tarif	Nous consulter
Accès PSH	Nous contacter
Contact	aj2lformation.secretariat@gmail.com ou 06-12-69-43-58



SSIAP 2

Chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

Obligations réglementaires : « La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi. » (Art. MS 45, MS 46 et MS 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.)

Arrêté du 02 mai 2005 modifié par l'arrêté du 05 novembre 2010.

Article GH 60, GH 62, GH 63 pour les IGH (arrêté du 30 décembre 2010)

Objectif : Acquérir des connaissances théorique et pratiques liées aux établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

Pré-requis :

- Être titulaire du SSIAP 1 ou équivalence.
- Avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois.
- Aptitude médical (certificat de moins de 3 mois)
- AFPS ou PSC 1, de moins de 2 ans ou SST ou PSE 1 en cours de validité
- Habilitation HO-BO (pré-requis à l'emploi)

Formateurs :

Monsieur DUBOIS Joffrey

Monsieur SCROFFERNECHER Bruno

Monsieur LE TAN Than-Long

Programme de formation

- 1^{ère} partie : 38 heures.

Rôles et missions du chef d'équipe :

Gestion et management de l'équipe de sécurité

Organiser une séance de formation

Gestion des conflits

Evaluation de l'équipe

Information de la hiérarchie

Application des consignes de sécurité

Gérer les incidents techniques

Délivrance du permis feu

- 2^{ème} partie : 10 heures.

Manipulation des systèmes de sécurité incendie :

Système de détection incendie

Le système de mise en sécurité incendie

Installations fixes d'extinction automatique

- 3^{ème} partie : 6 heures



SSIAP 2

Chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

. Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie :
Réglementation code du travail

- 4^{ème} partie : 16 heures

. Chef du poste central de sécurité en situation de crise.
Gestion du poste central de sécurité
Conseils techniques aux services de secours

Moyens pédagogiques

- PC de sécurité
- Système de sécurité incendie de catégorie A
 - Bac à feux écologique
- Matériels informatiques (système informatisé pour les QCM, vidéoprojecteur et ordinateur)

Evaluation :

- **Epreuve écrite : 40 min**
QCM de 40 questions
- **Epreuve orale : 15 min**
Animation d'une séquence pédagogique
- **Epreuve pratique : 20 min/ stagiaire**
Exercice de gestion du PC en situation de crise

Documents à fournir en début de stage

- Attestation d'employeur
- Photocopie du diplôme SSIAP 1
- Photocopie carte SST ou équivalence
- Photocopie carte d'identité
- Photographie normalisé
- Certificat médical
- Photocopie de l'attestation HOBO (éventuellement)

Durée

70 heures + 5 heures d'examen
50% théorique / 50% pratique

Validation

Attestation délivrée par le centre de formation AJ2L formation
Document de synthèse remis aux stagiaires
Diplôme reconnu par le ministère de l'intérieur, délivré par un jury présidé par le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours ou son Représentant

Nombre de personnes : 12 stagiaires au maximum

Lieu : Au centre de formation

Coût de la formation : Nous consulter